

# Bulletin d'adhésion 2023

Mme  M.

Nom : .....

Prénom(s) : .....

Adresse : .....

.....

E-mail : .....

Téléphone : .....

Je soutiens l'Association et verse pour l'année 2023 :

Cotisation(s) Membre actif : .....x 15 € = .....€

Don de : ..... €

Don au profit de l'orgue de Sainte-Bathilde de : ..... €

Date : ...../...../..... Signature :

Merci de votre soutien et de votre règlement en espèces ou par chèque bancaire à l'ordre de ORGUES de VANVES, à renvoyer à :

**Association Orgues de Vanves**  
**17 place de la République - 92170 VANVES**

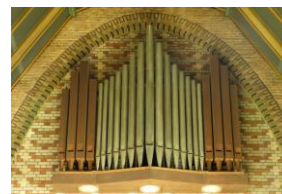
Code APE : 9499Z - SIRET : 502 655 046 00014

En application du Code Général des Impôts, les versements effectués depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 à l'association pour le Renouveau des Orgues de Saint-Rémy de Vanves renommée Orgues de Vanves donnent droit :

Pour les particuliers, à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% des sommes versées dans la limite de 20% du revenu imposable (article 200-1.b du C.G.I.),

Pour les entreprises, à une réduction d'impôt sur le revenu ou d'impôt sur les sociétés égale à 60% des sommes versées, retenues dans la limite de 5% du chiffre d'affaires (article 238 bis-1.a du C.G.I.).

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des art. 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique et aux libertés (CNIL), vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez adresser votre demande au siège de l'association. L'association ne pratique ni l'achat, ni la vente, ni l'échange de fichiers.



L'**Association pour le Renouveau des Orgues de Saint-Rémy de Vanves** a été créée en 2007 pour accompagner la Ville de Vanves et la Paroisse de Vanves dans le projet de construction du grand orgue Kern inauguré et béni en 2014.

En 2017, l'association est devenue **Association Orgues de Vanves**.

Elle poursuit aujourd'hui son objectif de mise en valeur de l'instrument : organisation de concerts donnés par des musiciens de renommée internationale ainsi que par des jeunes organistes prometteurs, visites de l'orgue, notamment lors des Journées du Patrimoine et du Jour de l'Orgue, actions pédagogiques à destination du jeune public...

Depuis 2018, Orgues de Vanves soutient en outre le projet de restauration de l'orgue du Prieuré Sainte-Bathilde. L'instrument, typique du style néoclassique, fut construit en 1943 par Victor Gonzalez (1877 – 1956), facteur d'orgue de renom dont la première manufacture était installée à Vanves. C'est la Manufacture alsacienne Muhleisen ([www.muheisen.fr](http://www.muheisen.fr)) qui réalise les travaux depuis octobre 2021 pour une bénédiction et une inauguration en novembre 2022. Le devis s'élève à 315 000 euros TTC. **Orgues de Vanves** s'est donné pour objectif de contribuer à hauteur de 20 000 euros.

Votre adhésion et vos dons contribueront à atteindre cet objectif et serviront bien sûr à organiser des manifestations culturelles et pédagogiques, à développer et mettre en valeur le patrimoine organistique de Vanves.

**Adhérer à l'association, c'est lui permettre de continuer ses actions le plus largement possible.**

Contact : [info@orguesdevanves.org](mailto:info@orguesdevanves.org)

17 place de la République - 92170 VANVES

Site internet : [www.orguesdevanves.org](http://www.orguesdevanves.org)

En collaboration avec



Adhérente de



AVEC LE SOUTIEN  
DE LA VILLE DE

